

NON

AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE



Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ? Comment aider les enfants et les parents à l'identifier, à en parler et à agir pour le faire cesser ? Avec ce livret, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine vous donne les clés pour vous y aider, que vous soyez élève, parent, professionnel de l'éducation et de la santé...

Depuis 2022, l'agglomération s'est engagé avec volontarisme, dans la lutte contre le harcèlement scolaire, un fléau qui touche un élève sur dix au cours de sa scolarité.

Ce phénomène a pris une ampleur inédite avec le développement des réseaux sociaux, menant à des souffrances dramatiques, dont l'actualité se fait souvent l'écho. La société évolue et prend conscience de sa gravité. Mais souvent encore, les enfants qui en sont victimes ne savent pas nommer ce qu'ils vivent ou craignent de l'exprimer.

Autour de la journée de lutte contre le harcèlement scolaire, le 9 novembre, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine déploie de nombreuses actions de sensibilisation à destination des écoliers du primaire. Avec des approches variées, comme le théâtre, la psychologie ou encore l'intervention de la police intercommunale de l'agglomération.

Le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit puni par la loi. Tous les enfants, sans distinction, ont droit à une scolarité sans harcèlement. L'agglomération est aux côtés de tous ceux qui le combattent, pour le bien-être des élèves du territoire.

En vous souhaitant une excellente lecture,

Véronique Chagnat
 Vice-présidente

du programme de la réussite
 éducative, de la persévérance
 scolaire et de la cité éducative



Franck Vernin
 Président

de la Communauté d'Agglomération
 Melun Val de Seine



Lutter contre le harcèlement à l'École : une priorité nationale et académique

Instituer une journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'École démontre à la fois l'ampleur de cette forme de violence intense, de son impact sur les apprentissages scolaires, la santé et l'épanouissement des enfants et la **volonté publique** de refuser cette forme « d'oppression quotidienne » notamment en l'inscrivant dans la loi.

Repérer, prendre en charge, prévenir et former

Sans fatalisme, explications réductrices ou stigmatisations, mais avec fermeté, volontarisme et bienveillance, l'École se mobilise et se donne les moyens, notamment au travers de son programme de prévention du harcèlement à l'école (PHARE) de renforcer son action de prévention, de traitement et d'accompagnement des situations de harcèlement.

La Cité éducative de Melun - Le Mée-sur-Seine - Dammarie-lès-Lys dit non au harcèlement !

Aux côtés de l'Éducation Nationale, tous les acteurs de la Cité éducative s'engagent au quotidien pour permettre l'égalité des chances, protéger et donner confiance. Les services de l'État, services du CD77, services municipaux, la CAMVS, le PRE, les associations locales, tous agissent en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Parce que « faire cité au cœur de nos valeurs », c'est garantir le droit à la dignité et à la différence, mais c'est aussi reconnaître et permettre aux auteurs de violence le droit de changer de comportement, faisons en sorte que ces rencontres éducatives organisées au mois de novembre ouvrent le **champ des possibles dans la fraternité.**

Pour la troïka de la cité éducative de Melun . Le Mée-sur-Seine .
 Dammarie-lès-Lys
 Éric Barailhé





Le harcèlement, c'est quoi ?

C'est une violence physique, verbale ou psychologique qui se répète envers une victime.

Et le harcèlement scolaire ?

C'est la violence qui s'exerce à l'école. Un ou plusieurs élèves s'en prennent à une victime - fille ou garçon - qui ne peut pas se défendre. La victime est souvent isolée, plus petite et plus faible physiquement.

Le harcèlement repose sur le rejet de la différence et sur certaines caractéristiques comme :

- l'apparence physique (taille, poids, couleur des cheveux...)
- le sexe
- un handicap...

Quand un élève est insulté, menacé, battu, bousculé ou qu'il reçoit des messages d'injures de façon répétée, il est victime de harcèlement.



Peines de prison et amendes

La loi visant à combattre le harcèlement scolaire a créé un nouveau délit, celui de harcèlement scolaire, dans le code pénal.

Cela signifie que les faits de harcèlement moral, lorsqu'ils sont commis à l'encontre d'un élève, constituent pour la justice un harcèlement scolaire.

Le code pénal punit sans distinction tous les actes constitutifs de harcèlement scolaire (insultes, moqueries, humiliations, violences physiques, vol...) qu'ils aient été commis dans l'école, ou à l'extérieur (sur un ordinateur, un téléphone portable), à partir du moment où ces actes ont entraîné une dégradation des conditions de vie et d'apprentissage de la victime.



Le cyberharcèlement : une autre façon de harceler

Le cyberharcèlement utilise les nouveaux moyens de communication :

- Téléphone portable,
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram...),
- Messageries instantanées (Snapchat, WhatsApp, Messenger...),
- Jeux en ligne...

Cependant, on constate que les téléphones portables sont le moyen privilégié des agresseurs. Le cyberharcèlement peut prendre différentes formes :

- Photos publiées sans autorisation,
- Diffusion d'images,
- Menaces ou diffamation...

Le harcèlement subi à l'école se prolonge à la maison. La victime n'a plus de répit. Le harceleur peut rester anonyme car il se cache derrière un pseudo. Il peut ne jamais se dévoiler, ce qui peut augmenter l'angoisse de la victime. Les contenus diffusés peuvent demeurer en ligne, même si le harcèlement cesse.

Le cyberharcèlement a des conséquences encore plus graves que le harcèlement traditionnel sur les victimes. Elles sont très souvent seules devant leur écran et ne peuvent pas être aidées par leurs camarades.

Je suis victime de cyberharcèlement, qu'est-ce que je peux faire ?

- Je ne réponds pas aux commentaires
- Je me déconnecte de tous mes comptes
- Je conserve toutes les preuves
- Je ne reste pas seul, j'en parle



Je suis parent ou membre de la famille, qu'est-ce que je peux faire ?

- Je rassure l'enfant, je l'écoute et je l'éloigne d'internet
- Je recueille et je garde des preuves : captures d'écran, enregistrement de courriels et je porte plainte si c'est nécessaire.

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT, C'EST POSSIBLE

10 CONSEILS SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN

Je suis victime

1 - JE ME CONFIE

Je n'ai pas honte ou peur des représailles. J'ose me confier à un adulte de l'école mais aussi à mes parents, mon grand frère, ma grande sœur... Je ne laisse jamais la situation de harcèlement s'installer et se dégrader.

2 - JE ME PROTÈGE

Pour éviter tout problème sur Internet, je ne donne jamais de détails sur ma vie privée et je réfléchis avant de diffuser des photos.

3 - JE SIGNALE UN ABUS

Sur Facebook, je peux signaler un contenu abusif et « bloquer » les amis qui n'en sont pas. Les comptes des agresseurs peuvent aussi être bloqués.

4 - JE TÉLÉPHONE

Si je suis victime de harcèlement à l'école, je peux appeler le numéro gratuit : **"STOP HARCÈLEMENT" 3018**

5 - JE PORTE PLAINTE

Dans les cas les plus graves, je peux porter plainte contre l'auteur du harcèlement. Comme je suis mineur (moins de 18 ans), c'est à mes parents d'effectuer cette démarche.



LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT, C'EST POSSIBLE

10 CONSEILS SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN

Je suis témoin

6 - J'APPORTE MON SOUTIEN

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart de leur classe. Je ne participe pas à cet isolement forcé et je n'hésite pas à aller leur parler.

7 - JE NE RIS PAS

L'agresseur arrêtera sans doute son harcèlement si personne ne rigole à ses propos.

8 - J'EN PARLE

Je vais voir un camarade de classe ou un adulte de l'école (directeur, professeur, médiateur s'il y en a ...) si je suis témoin d'un harcèlement.

9 - SURTOUT, JE NE PARTICIPE PAS

Si je reçois un message ou une photo « à faire tourner », je supprime le message plutôt que de le transférer à mes amis. Je pourrais ainsi briser la chaîne du harcèlement.

10 - J'ESSAIE DE CONVAINCRE

Si le harceleur fait partie de mes amis, j'en parle à un adulte. Vouloir faire du mal aux autres est aussi un signe de mal être.

POUR VOUS ÉCOUTER, VOUS RENSEIGNER, VOUS CONSEILLER.
3018 "NON AU HARCÈLEMENT" ET "CYBERVIOLENCE"



ACTIVITÉ 1

plusieurs réponses sont possibles



1/ C'EST QUOI LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

- Une bousculade dans la cour de récréation
- Une moquerie quotidienne envers un camarade
- Une pratique qui consiste à nuire, faire du mal ou blesser un camarade

2/ LE CYBERHARCÈLEMENT, C'EST :

- Faire courir des rumeurs sur quelqu'un via les réseaux sociaux
- Poster une photo ou une vidéo d'un de mes camarades sur les réseaux sociaux pour se moquer de lui
- Menacer, insulter, se moquer de quelqu'un via un réseau social
- Ouvrir un compte sur un réseau social

3/ POUR QUELLE RAISON UN ÉLÈVE EST-IL HARCELÉ ?

- Il est nouveau
- C'est un bon élève
- Il est différent (je donne des exemples)
- Tout ça à la fois

4/ QUI SONT LE PLUS SOUVENT VICTIMES DU HARCÈLEMENT ?

- Les élèves isolés
- Les élèves qui sont perçus comme différents
- Les élèves qui ont beaucoup d'amis
- Pas de cibles types

5/ QU'EST-CE QUE JE FAIS SI UN DE MES CAMARADES SUBIT DES VIOLENCES À L'ÉCOLE ?

- Je ne fais rien, il va se défendre tout seul
- Je vais le voir, je lui parle et je l'aide à en parler autour de lui
- J'attends que quelqu'un aille peut-être le voir et l'aider
- J'avertis les enseignants ou d'autres élèves comme les délégués de classe qui pourront l'aider

6/ QUELS CONSEILS JE DONNERAIS AUX ÉLÈVES VICTIMES DE HARCÈLEMENT ?

- Il faut en parler immédiatement à un adulte de l'école
- Il faut en parler le jour même avec ses parents
- Il ne faut rien dire et attendre qu'un adulte réagisse
- Il ne faut surtout rien faire pour ne pas aggraver la situation

7/ COMMENT LES TÉMOINS POURRAIENT-ILS RÉAGIR ?

- Partir
- S'interposer et faire arrêter cette situation
- Aller voir un adulte pour signaler les faits
- Applaudir pour encourager le harcèlement

8/ QUEL NUMÉRO APPELER SI JE SUIS TÉMOIN OU VICTIME DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

- 112
- 3018
- 119

9/ LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE EST L'AFFAIRE DE TOUS, TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE CONCERNÉ :

- Bof, ça n'arrive que très rarement, je ne vois pas l'intérêt
- Non, ça ne m'arrivera pas à moi
- Je n'en ai peut-être jamais été victime mais oui, il faut que ça nous concerne tous

10/ LE HARCÈLEMENT EST-IL PUNI PAR LA LOI ?

- Oui
- Non

11/ QUELLES PROTECTIONS JE PEUX PRENDRE POUR NE PAS ÊTRE VICTIME DE CYBERHARCÈLEMENT ?

- Je ne fais plus de demande d'ami(e)s sur les réseaux sociaux
- Je priçotège mes données personnelles
- Je ne communique avec personne

12/ QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE EN CAS DE CYBERHARCÈLEMENT ?

- Je porte plainte
- Je change mon numéro de téléphone et mes comptes (réseaux sociaux)
- Je reste chez moi

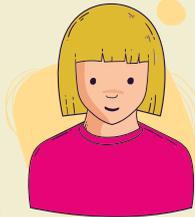


ACTIVITÉ 2

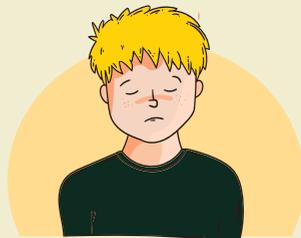
LISTE DES SENTIMENTS

Tu es victime : entoure en rouge, les émotions que tu ressens

Tu es témoin : entoure en vert, les émotions que tu ressens



misère
férocité abandon bonheur solitude
amusant mélancolie
sentiments amertume nervosité
humiliation destruction confusion défaite
détresse saut d'humeur bougon désarroi
tension irrémédiable culpabilité répugnance agonie malheur
révulsion triomphe jouissance euphorie méfiance
rage optimiste appréhension négligence secousse
excitation désespoir
honte pitié dépression **anxiété** joie dégoût tourment
haine déplaisir **mécontentement** fier hystérie maussade
irritation jalousie contentement humour
insulte Égarement **satisfaction** mépris remords
douteur chagrin découragement inquiétude tristesse
rancune allégresse exaspération frustration effroi
embarras sensation pénitence agressivité aversion
ferveur panique jubilation accablement
regret agitation vengeance outrage cruauté
insécurité ressentiment souffrance extase
colère crainte délectation rejet cafard
terreur plaisir gaieté heureux
horreur enchanté



ACTIVITÉ 3

LES EFFETS DU HARCÈLEMENT

Trouve les mots cachés dans la grille de lettres ci-dessous



F	P	B	V	I	O	L	E	N	C	E	S	B	I
R	T	R	I	S	T	E	S	S	E	P	E	U	R
C	R	I	I	S	O	L	E	M	E	N	T	N	O
Z	C	E	U	D	E	P	R	E	S	S	I	O	N
C	U	L	P	A	B	I	L	I	T	E	Q	V	M
C	K	Z	W	I	N	S	O	M	N	I	E	L	A
G	H	Z	R	E	P	L	I	T	I	R	J	X	L
A	B	S	E	N	T	E	I	S	M	E	J	V	A
C	Y	A	X	Q	I	B	M	S	F	N	J	O	D
I	N	J	U	S	T	I	C	E	R	T	A	Z	E
F	H	S	H	U	M	I	L	I	A	T	I	O	N
M	A	L	-	E	T	R	E	C	O	L	E	R	E
J	Q	D	A	E	I	L	H	O	N	T	E	F	Z
F	R	A	G	I	L	I	S	E	R	Y	C	I	K

ABSENTÉISME
CULPABILITÉ
FRAGILISÉ
HUMILIATION
INSOMNIE
MAL-ÊTRE

PEUR
TRISTESSE
COLÈRE
DÉPRESSION
HONTE
INJUSTICE

ISOLEMENT
MALADE
REPLI
VIOLENCE

No to school bullying

What is harassment ?

It's a physical, verbal or psychological abuse that is repeated against a victim.

What about school bullying ?

It is the one practiced in school. One or more students attack a victim who cannot defend himself. Girl or boy, he's often more isolated, smaller and physically weaker.

Harassment is based on the rejection of difference and certain characteristics such as :

- Physical appearance (height, weight, hair color...)
- Sex, gender identity
- Disability

When a student is repeatedly insulted, threatened, beaten, pushed or receives abusive messages, he or she is harassed.

Cyberbullying: When bullying weaves its web

Cyberbullying occurs when harassment is practiced through new means of communication: mobile phone, social networks, instant messaging, online games and e-mail. However, mobile phones are the preferred means of aggressors.

Prison sentences and fines

School harassment of a pupil by a person studying or working in the same school is punishable by law (Article 22-333-2-2)

- Three years imprisonment and a fine of €45,000 where he caused a total incapacity for work less than or equal to eight days of didn't result in any incapacity for work.
- The penalties are increased to five years imprisonment and a fine of €75,000 where the facts have resulted in a total incapacity for work of more than eight days.
- The penalties are increased to ten years imprisonment and a fine of €150,000 where the victim committed suicide or an attempted suicide.

Cyberbullying can take different forms: photos published without permission or modified, dissemination of pornographic images, threats or defamation, spread of rumors.

Free numbers :

- To listen to you, advise you or more information :
- 3018 "No to harassment" + "Cyberviolence"



Okul zorbalığına hayır deyin

Zorbalık nedir ?

Mağdura karşı tekrarlanan fiziksel, sözlü veya psikolojik şiddettir.

Okul zorbalığı nedir ?

Okulda uygulanandır, bir veya daha fazla öğrenci kendini savunamayan bir kurbanı saldırır. Kız veya erkek genellikle daha küçük ve fiziksel olarak daha zayıf ve hep yalnız olurlar.

Farklılığın ve aşağıdaki gibi belirli özelliklerin reddedilmesine dayanır :

- fiziksel görünüm (boy, kilo, saç rengi ...)
- cinsiyet, cinsiyet kimliği
- engellilik

Bir öğrenci hakarete uğradığında, tehdit edildiğinde, dövüldüğünde veya tekrar tekrar taciz edildiğinde hakaret mesajları alır, tacize uğrar.

Siber zorbalık : zorbalık kendi ağını ördüğünde

Taciz yeni iletişim araçlarıyla yapıldığında siber tacizden bahsediyoruz cep telefonu sosyal ağlar anlık mesajlaşma çevrimiçi oyunlar. Ancak cep telefonlarının saldırganlar için tercih edilen araçlar olduğunu görüyoruz.

Siber zorbalık farklı şekillerde olabilir: İzinsiz yayınlanan veya değiştirilen fotoğraf Pornografik görüntülerin yayılması Tehdit veya karalama Söylentilerin yayılması.

Hapis ve para cezası

Aynı okulda eğitim gören veya mesleki faaliyette bulunan bir kişi tarafından bir öğrenciye karşı uygulanan okul tacizi kanunen cezalandırılır (Madde 222-32-2-2) :

- üç yıl hapis ve 45.000 € para cezası sekiz gün veya daha az iş göremezlik veya iş göremezlik durumu.
- toplam sekiz günden fazla iş göremezliğe neden olduğunda, cezalar beş yıl hapis ve 75.000 € para cezasına yükseltilir.
- mağduru intihara veya intihara teşebbüs etmeye yönelttiğinde, cezalar 10 yıl hapis cezasına ve 150.000 € para cezasına yükseltilir.

Ücretsiz numaralar

- Sizi dinlemek için sizi bilgilendirmek için size tavsiyede bulunmak için
- 3018 "tacize hayır" + "siber şiddet"



NON

AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

